



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOÛT - 10H

#RENTREESNES



RENTRÉE 2017

Jeudi 31 août 2017

www.snes.edu

Le site du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/>

Le SNES-FSU sur Facebook : <https://www.facebook.com/SNESFSU>

Le SNES-FSU sur Twitter : <https://twitter.com/SNESFSU>

#presseSNES



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

SOMMAIRE

FICHE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE

FICHE 2 : LE SNES-FSU ORGANISE UN COLLOQUE ÉVALUATION DES ÉLÈVES

FICHE 3 : COLLÈGE

FICHE 4 : LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE – POST BAC

FICHE 5 : APPRENTISSAGE

FICHE 6 : CONDITIONS DE RENTRÉE, EFFECTIFS, MOYENS

FICHE 7 : CARRIÈRES DES PERSONNELS

FICHE 8 : FONCTIONNAIRES ET RETRAITÉS

FICHE 9 : CRISE DE RECRUTEMENT

FICHE 10 : NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

FICHE 11 : VIE SCOLAIRE : CPE, AED, AESH, SERVICE CIVIQUE

FICHE 12 : PSY ÉN : NOUVEAU CORPS, CARTE DES CIO

Annexe

QUI CONTACTER AU SNES-FSU ?

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTRÉESNES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette rentrée scolaire se tient à l'issue d'un été émaillé de toute une série de mauvaises nouvelles pour la Fonction publique et ses agents. Soucieux de garantir une baisse des déficits publics tout en allégeant fortement la fiscalité des plus nantis de nos concitoyens et des entreprises, le gouvernement retrouve le chemin classique de la mise en cause des fonctionnaires. Ont ainsi été déclinés de futures **suppressions d'emplois**, le retour du **gel du point d'indice**, l'**augmentation de la CSG** et le rétablissement du **jour de carence** présenté comme une arme contre « l'absentéisme ».

Ainsi, en dépit d'une assise électorale fragile, d'une majorité parlementaire quelque peu hétérogène, le Président entend imposer une politique libérale peu différente de celle de ses prédécesseurs tout en ayant centré sa campagne sur le renouveau.

Éducation

La ligne affichée par le nouveau ministre de l'Éducation s'inscrit dans la conception libérale du gouvernement. Sous couvert de restauration de la liberté, Jean-Michel Blanquer promeut un **accroissement de l'autonomie**, conçue essentiellement comme dominée par un pilotage par les indicateurs, une **licence laissée aux chefs d'établissement de contrôler équipes et choix pédagogiques**.

Dans le même temps, le discours se veut plutôt rassurant sur les moyens accordés à l'Éducation en termes de budget, le terme de confiance envers les personnels est répété. Reste que Jean-Michel Blanquer ne semble pas s'attaquer aux problèmes majeurs de l'Éducation nationale, celui de véritables pré-recrutements, d'une formation initiale et continue des enseignants qui étoffe la réflexion sur les modes de transmission et d'appropriation des contenus, de pratiques pédagogiques, de travail sur la mixité sociale et scolaire...

RENTRÉE 2017

La rentrée 2017 sera placée une fois de plus sous le signe d'augmentation des effectifs, de conditions de travail difficiles, de gestion de plusieurs réformes. Les personnels ont été mis à rude épreuve. Ils sont dans l'attente d'améliorations, de respect de leurs métiers.

Un peu d'oxygène a été apporté pour la rénovation des carrières obtenue par les pressions continues du SNES-FSU sur la revalorisation. Remettre en cause, ou même différer certaines mesures serait vécu comme une provocation.

Le SNES-FSU sera très vigilant sur toute tentative d'imposer un accroissement du poids des hiérarchies, continuera à porter ses revendications pour le système éducatif. Il travaillera avec la FSU à construire avec les autres fédérations de fonctionnaires une mobilisation débouchant sur une action forte au moment du rendez-vous salarial.

FICHE 1

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

LE SNES-FSU ORGANISE UN COLLOQUE SUR L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Date : le 19 décembre 2017

Lieu : Paris

Le SNES-FSU organise un colloque national sur l'évaluation des élèves, tant du point de vue de l'évaluation dans la classe au cours des apprentissages, que de l'évaluation certificative (Diplôme national du brevet et baccalauréat).

Évaluer c'est porter un regard professionnel sur le travail des élèves et trouver les ressources pédagogiques pour les faire progresser.

L'évaluation des acquis des élèves est à la croisée de nombreuses problématiques qui interrogent les pratiques de classe, le travail collectif et la liberté pédagogique, la conception du métier, l'orientation des élèves, la cohérence du second degré, le pilotage du système éducatif.

Ses **différentes finalités** doivent être clarifiées : outil au service de la **formation des élèves** au quotidien et **outil de certification** permettant notamment l'obtention d'un diplôme.

Elle doit gagner en transparence afin d'être mieux comprise par les élèves et leurs familles.

Depuis plusieurs années l'évaluation des élèves est en débat. Elle est instrumentalisée par l'institution pour intervenir de plus en plus dans les pratiques pédagogiques des enseignants. Avec la réforme du collège, cette pression s'est encore accrue et a contribué à alourdir la charge de travail des enseignants au risque de dénaturer les enseignements.

Avec l'aide de chercheurs, universitaires, associations disciplinaires, collègues, nous pointerons les questions concernant l'évaluation dans la classe, au collège et au lycée en lien avec la question de la liberté pédagogique des enseignants : quelles finalités pédagogiques ? Quel impact des différentes formes d'évaluations sur les pratiques pédagogiques, sur les disciplines enseignées ? Comment mettre l'évaluation au service des apprentissages ? Quel avenir au DNB (architecture, contenu, positionnement des élèves sur les domaines du socle) ?

Baccalauréat

Les difficultés d'affectation des élèves dans le Supérieur comme la généralisation de la sélection et du tirage au sort pour l'entrée dans les formations de l'enseignement supérieur semblent accréditer l'idée que le baccalauréat, tel qu'il est serait trop complexe et trompeur. Cette journée de réflexion sera donc l'occasion de **dépasser les idées reçues sur ce premier grade universitaire et de repenser l'examen dans sa globalité.**

FICHE 2

LE SNES-FSU ORGANISE UN COLLOQUE SUR L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

COLLÈGE-ASSOUPPLISSEMENT DE LA RÉFORME : CE QUI CHANGE VRAIMENT À LA RENTRÉE 2017

Ce qui est maintenu :

- les horaires des enseignements obligatoires ;
- la marge horaire de droit pour mettre en place l'AP, les EPI, les dédoublements... : 3 heures au cycle 3 et 4 heures au cycle 4.

Ce qui est assoupli :

- AP et EPI, avec la **suppression de la répartition horaire imposée EPI/AP au cycle 4**, des 8 thématiques d'EPI, des deux thèmes au moins par an et des six sur le cycle. En fin de cycle 4, chaque élève doit avoir fait de l'AP et au moins un EPI. La répartition horaire EPI/AP est identique pour tous les élèves d'un même niveau. Il est possible de faire des EPI dès la Sixième.

Les enseignements de complément deviennent des enseignements facultatifs :

- **rétablissement des bilangues LVER** (Langues vivantes étrangères et régionales) en Sixième sans clause de continuité avec le CM2 et avec au maximum 6 h d'enseignement de LV ;
- **ouverture d'un enseignement de langues et cultures européennes** s'appuyant sur l'une des LVER étudiées dans l'établissement et qui remplace les anciennes classes européennes, dans la limite de deux heures hebdomadaire au cycle 4 ;
- ouverture possible d'une forme de DNL (Discipline non linguistique) en LVER ;
- **rétablissement partiel des horaires de langues et cultures de l'Antiquité** avec 1 h en Cinquième, 3 h en Quatrième et en Troisième, sans obligation de faire un EPI-LCA.

Ces enseignements peuvent être financés sur la marge horaire de 3 h ou par une dotation spécifique. Rien ne prouve le rétablissement de 1 200 bilangues.

Évaluation des collégiens

La mise en place des nouvelles modalités (bilans trimestriels et de cycle, LSU, brevet) liées à la réforme a été chaotique. Les nouveaux bilans périodiques ont demandé un **travail considérable dû à la multiplication des rubriques** (éléments de programme, EPI, AP, Parcours et attestations). Au final, les collèges ont souvent produit des documents trop longs et illisibles pour les familles et les élèves.

Le SNES-FSU a demandé au ministère un groupe de travail visant la remise à plat et la réécriture de tous les textes sur l'évaluation au collège (voir fiche colloque).

Programmes

Les nouveaux programmes entrent dans leur deuxième année de mise en œuvre.

En mathématiques, en sciences et en technologie, le cycle 4 pose de redoutables **problèmes de découpage annuel local**. En particulier, les élèves qui changent d'établissement en cours de cycle risquent d'être déstabilisés rapidement. Il est nécessaire d'améliorer ces programmes, en particulier avec la mise en place de repères annuels.

Le SNES-FSU portera auprès du ministère les propositions construites avec les collègues, notamment grâce aux stages disciplinaires organisés dans les sections académiques. Pour les évolutions à plus long terme, il demande un observatoire national, comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « *permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes* » comme la charte des programmes le prévoit.

« Devoirs faits »

Si une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités creusées par les devoirs effectués à la maison, l'efficacité de l'aide aux devoirs nécessite qu'elle dispose de personnels qualifiés et de moyens spécifiques, en particulier pour permettre le travail en petits groupes. La précipitation et le manque d'anticipation et de cadrage risque d'entacher les espérances suscitées chez les élèves et leur famille.

Devoirs faits en 3 questions

- **Quand ?** De 16 h à 18 h pour les élèves volontaires, à partir des congés d'automne.
- **Qui ?** Les professeurs, les AED, dont les missions comportent l'aide aux devoirs, ainsi que des volontaires du service civique (VSC) et des associations. Toutes les études montrent pourtant que l'efficacité de l'accompagnement scolaire, dépend de sa liaison étroite avec les apprentissages en classe. La déconnexion entre l'aide aux devoirs et les apprentissages et la multiplication de bricolages locaux à moindre coût sont à redouter.
- **Quel financement ?** 150 M d'euros. Certaines académies semblent envisager le financement de « devoirs faits » par redéploiement de l'existant. Le SNES-FSU demande le maintien des dispositifs et des financements afférents quand ils satisfont les équipes, en particulier dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Les volontaires Service Civique (VSC)

Les VSC seraient attribués à l'établissement sur la base d'une « offre de mission » renseignée par la direction, et tutorés par des enseignants rémunérés en IMP. Deux VCS pourraient être attribués à chaque collège, sur la base de 30 heures hebdomadaires chacun. Ce **quota horaire est trop élevé** par rapport au **volume d'aide aux devoirs proposés aux élèves** : s'agit-il de faire prendre en charge par des bénévoles indemnisés les missions des salariés que sont les AED, alors que le ministère vient de réduire leurs effectifs ? Si tel était le cas, le SNES-FSU s'opposerait à ce détournement de l'engagement des jeunes, qui n'ont pas à servir de bouche-trou aux équipes de vie scolaire.

Effectifs

En collège, la hausse prévue est de 26 000 élèves par l'arrivée de la génération 2006, (22 000 naissances supplémentaires en 2006 par rapport à 2005, soit une génération sans équivalent depuis 1981). Les effectifs de Sixième vont donc remonter (+ 18 500 élèves) sous les effets conjugués de la démographie (pour 90 %) et de la baisse des taux de redoublement en CM2 qui se poursuit.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOÛT

#RENTREESNES

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE POST BAC

Des lycées saturés

En lycée général et technologique, la hausse attendue est de 30 500 et concentrée en Terminale (+ 36 000 élèves) avec l'arrivée de la génération 2000 et l'augmentation des réinscriptions après l'échec au bac.

Par ailleurs, la part des classes des lycées publics comptant de 35 à 39 élèves est passée entre 2012 et 2015, de 25 % à 41 %, la moyenne du nombre d'élèves par classe passant de 28,3 à 30.

En lycée professionnel, la baisse des effectifs continuerait (- 6 500). La démographie est une des causes mais la DEPP avance deux autres explications : l'orientation en hausse vers le LGT et les sorties en cours de formation.

Classes de Terminale sous tension

À la poussée démographique s'ajoute l'effet non négligeable du droit au redoublement après un échec au baccalauréat. Déjà, à la rentrée 2016, le nombre de réinscriptions en Terminale avait progressé de 2,5 points (11 452 élèves) par rapport à 2015 pour s'établir à 79 %, conséquence de la possibilité donnée aux élèves de se réinscrire dans leur lycée et de conserver les notes supérieures ou égales à 10 pour la session suivante. La DEPP prévoit une poursuite de cette tendance.

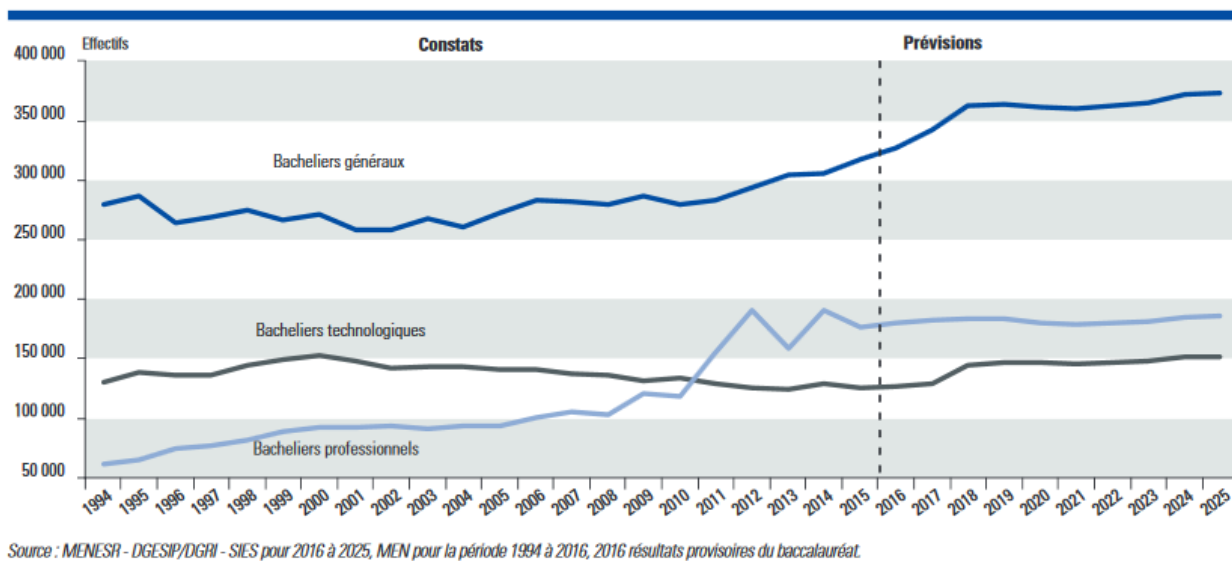
Comme l'année dernière, **nombre de recalés au baccalauréat ne pourront pas être réinscrits dans leur établissement d'origine** comme le prévoit pourtant le décret du 26 octobre 2015, faute de places. On a vu ainsi se développer, dans les académies de Créteil et de Versailles, des dispositifs habituellement prévus pour la lutte contre le décrochage pour prendre en charge ces élèves ou bien se créer en catastrophe des classes de doublants bien après la rentrée. Le dispositif de conservation des notes supérieures à 10/20 devrait de surcroît être étendu aux situations des élèves souhaitant changer de série (la proposition figure dans la circulaire de rentrée mais les textes ne sont pas parus à ce jour).

Le baccalauréat et les affectations post-bac en question

Au début du processus d'admission post-bac, 808 740 candidats (dont 75 % d'élèves de terminale) avaient ordonné au moins 1 vœu. À l'issue du 3^e tour d'APB, mi-juillet, presque 10 % des demandeurs étaient sans affectation dans l'enseignement supérieur. Parmi les néo-bacheliers en attente, on peut noter une sur-représentation des bacheliers professionnels (62 %) et des bacheliers technologiques (plus de 30 %). Fin août, plus de 6 000 demandeurs sont encore dans cette situation malgré l'allongement et l'assouplissement de la procédure complémentaire d'affectation. Au cours de l'été, au moins 11 000 candidats auraient rejoint l'enseignement privé, ou bien renoncé à poursuivre des études.

Aujourd'hui, la crise des affectations dans le Supérieur et le recours au tirage au sort paraît légitimer le principe de sélection, fondé sur des pré-requis dont la définition semble cependant aléatoire et souvent réduite à la notion de « profil ».

GRAPHIQUE 1 - Effectifs de bacheliers 1994-2015 et prévisions 2016-2025 (France métropolitaine + DOM)



Dans tous les cas, restreindre l'entrée dans le Supérieur ne saurait en aucun cas constituer une réponse politique à la poussée démographique. Le baccalauréat doit continuer de constituer le premier grade de l'enseignement supérieur et permettre au jeune bachelier de poursuivre sa formation. Pour le SNES-FSU, il est nécessaire d'améliorer les procédures d'orientation et d'affectation, dont APB. Le travail sur les pré-requis ne doit pas enfermer les élèves dans leurs choix d'orientation dès la classe de Seconde.

Élargir l'offre de formation post-bac : une urgence sociale !

Au vu des prévisions sur le nombre de bacheliers, l'entrée dans l'enseignement supérieur risque de faire office de goulet d'étranglement si l'offre de formation reste en l'état.

D'ici 2025, il est prévu une augmentation de presque 10 % des effectifs en classes préparatoires, ce qui nécessitera au moins l'ouverture de 5000 places supplémentaires, de même pour les BTS dont les effectifs devraient croître de 6 à 8 % selon les formations. Enfin, le nombre d'entrées à l'université et en IUT devrait croître de 15 à 16 %. (Source note d'information avril 2017 MENSRI DGESIP). Il est donc urgent d'engager dès maintenant une réflexion sur l'offre et la carte des formations.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTRÉESNES

APPRENTISSAGE : UNE VOIE DE FORMATION AUX VERTUS CONTESTABLES

État des lieux

Depuis son « retour en grâce » à la fin des années 1980, l'apprentissage (formation « en alternance » sous statut de salarié) a pu être présenté comme étant une « voie de formation » bénéficiant d'atouts importants, en soi ou par comparaison avec d'autres voies de formation. Par une pédagogie plus concrète, elle permettrait à des jeunes en rupture scolaire d'accéder à la qualification, elle constituerait une filière de formation du CAP au diplôme d'ingénieur et garantirait une insertion professionnelle.

Ces arguments qui reviennent le plus souvent pour défendre les vertus supposées supérieures de l'apprentissage sont contestables.

• L'apprentissage voie de remédiation ?

Parler de « l'apprentissage » en général comme destiné aux « élèves en difficulté », c'est oublier que son développement, dans la période récente, concerne l'enseignement supérieur. Cette dynamique profite donc aux jeunes qui possèdent déjà un niveau de qualification.

• L'apprentissage, une voie de réussite ?

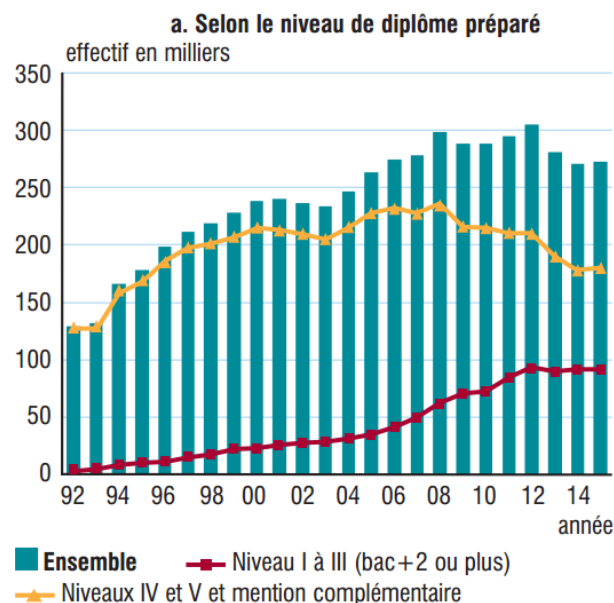
Dans le secondaire, le taux de rupture de contrat d'apprentissage peut être relativement élevé, entre 8 % et plus de 30 % dans certains secteurs (hôtellerie, restauration, coiffure...). L'apprentissage ne protège pas du « décrochage ».

Dans les travaux préparatoires au PLF2017, l'indicateur 6,5 montre que les apprentis ont un taux d'accès au diplôme inférieur de 1 à 15 points à celui des élèves.

• L'apprentissage, une filière intégrée ?

Sur ce point, on peut préciser avec le sociologue Gilles Moreau que « la notion de filière apprentie et les présentations de l'apprentissage 'du CAP au diplôme d'ingénieur' qui laissent envisager un cheminement possible d'ascension sociale par l'apprentissage, sont abusives. (...) Des 'murs de verre' cloisonnent l'apprentissage en une partition où diplômes et secteurs d'activité jouent les chefs d'orchestre. ».

Entrées d'apprentis entre 1992 et 2015



Champ : France (hors Mayotte), secteur privé.

Source : Dares, base de données issue du traitement des Cerfa d'embauche et du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage

● **Insertion professionnelle : un avantage « brut » indéniable pour les apprentis.**

Les enquêtes du Cereq, ou celle toute récente du CNAM montrent, de manière assez stable, que l'insertion professionnelle des apprentis est globalement plus rapide et plus stable que celle des diplômés de la voie « scolaire ». Le taux de chômage est plus faible pour les apprentis, et le taux d'emploi (à 7 mois ou à 3 ans, par exemple) plus élevé. Mais ces données sont à relativiser : d'abord, l'apprenti est par nature un jeune qui a réussi à passer la barrière du premier contrat de travail, ensuite l'apprentissage se développe sur des secteurs « porteurs », susceptibles de créer des emplois.

● **L'apprentissage, un coût exorbitant pour la collectivité.**

Même si l'on ne tient pas compte des salaires versés par les entreprises, puisque l'apprenti produit également une valeur correspondant à ce salaire, le coût moyen d'un apprenti s'élève pour la collectivité nationale à 19 000 € par an, contre 12 000 € pour un élève de lycée professionnel (Calculé à partir des données CNE-FOP).

Ce que demande le SNES-FSU

- La garantie par l'État d'un cursus de formation pour chaque jeune par l'augmentation des formations professionnelles initiales pré et post bac. Et l'attribution de moyens nécessaires à cette formation, par l'augmentation du nombre et des volumes de bourses.
- La garantie du même niveau de formation professionnelle, technologique et générale pour les jeunes sous statut d'apprenti ou scolaire, assorti des mêmes volumes horaires de formation, grâce à une plus forte implication des corps d'inspection dans les cursus de formation sous statut d'apprentis.
- La garantie par l'État de la possibilité d'un retour en formation pour tous les jeunes qui seraient victimes d'une rupture de contrat d'apprentissage par la prise en compte de ces retours en formation dans les contrats de plan Etat-Régions.
- La non-concurrence entre apprentissage et formations scolaires : pas de mixité des publics dans les classes, ni pour les parcours lorsqu'elle est imposée.
- Le droit à poursuite d'études sous statut scolaire ou d'étudiant, quel que soit le mode d'obtention du diplôme, scolaire ou apprenti.

D'une façon générale, notre syndicat met en garde l'autorité publique contre le leurre que constitue trop souvent l'apprentissage de par son caractère discriminatoire dû au pilotage quasi exclusif du patronat en France sur ce système de formation (ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays, à l'image de l'Allemagne où la gestion du système dual est paritaire).

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

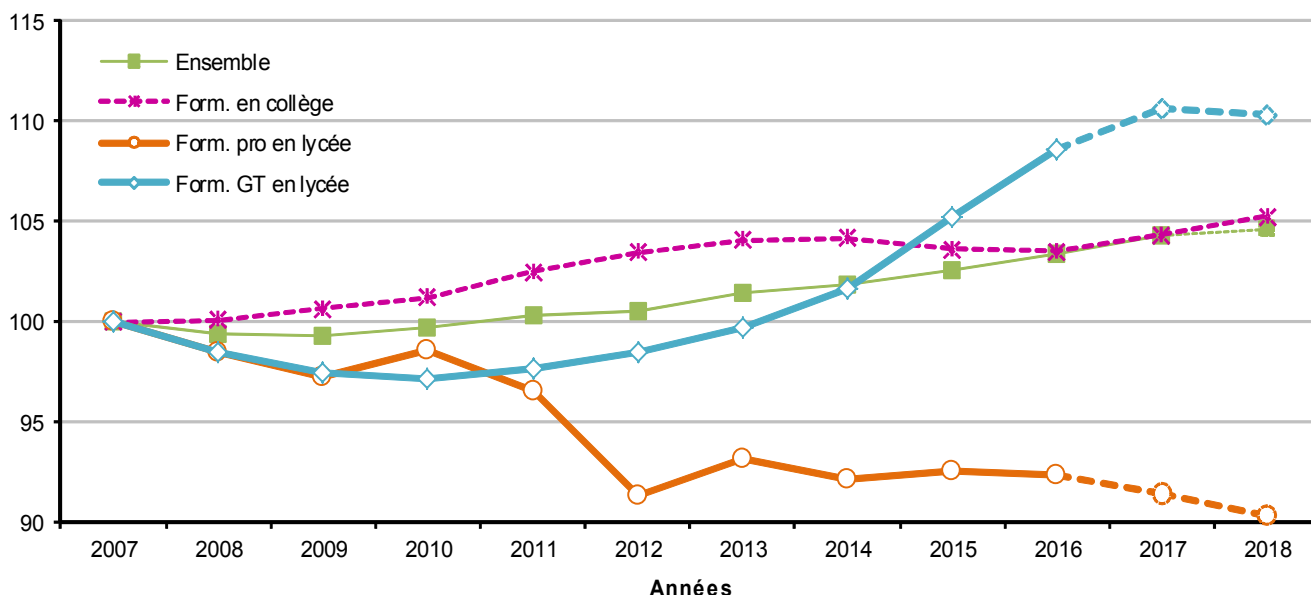
@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTRÉESNES

CONDITIONS DE RENTRÉE, EFFECTIFS, MOYENS

Effectifs élèves dans le second degré (France métropolitaine et DOM)

Depuis 2009, les effectifs du second degré ont augmenté de 270 000, soit une croissance de 5 %. Avec 50 000 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2017, le second degré devrait connaître une nouvelle explosion de ses effectifs après l'augmentation de 43 000 de la rentrée précédente.



Sources : notes DEPP n°17-04 d'avril 2017

La hausse devrait se concentrer sur deux niveaux, Sixième (+ 26 000 – voir fiche 3 – Collège) et Terminale (+ 36 000 – Voir fiche 4 – Lycée générale et technologique), et être globalement moins forte en 2018 avec 17 000 élèves supplémentaires.

Explication principale avancée par la DEPP, les évolutions démographiques. Mais les politiques éducatives, notamment celles liées au redoublement, ont aussi un impact non négligeable.

Les moyens supplémentaires accordés au nom de la réforme du collège vont être absorbés par la hausse des effectifs et en lycée les classes vont continuer d'exploser à plus de 35.

Évolution des emplois au ministère de l'Éducation nationale et dans le second degré public

Entre 2008 et 2012, 70 000 emplois ont été supprimés au ministère de l'éducation nationale dont 34 000 dans le second degré public (soit sur les programmes 2nd degré public et vie de l'élève).

Créations d'emplois depuis la loi de finance rectificative 2012 (LFR 2012)

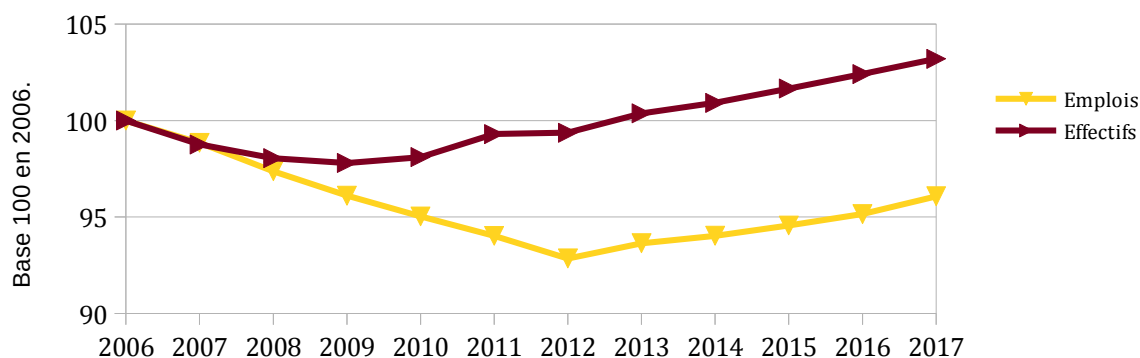
	LFR 2012	LF 2013	LF 2014	LF 2015	LF 2016	PLF 2017	Total 2012-2017
1ier degré public	1 000	3 344	4 842	4 211	4 411	4 311	22 119
2d degré public	1 500	4 112	2 521	3 749	3 200	4 550	19 632
Vie élève	1 600	449	668	460	450	1 801	5 428
Enseignement privé	226	876	773	1 001	500	1 000	4 376
Total ministère Education	4 326	8 781	8 804	9 421	8 561	11 662	51 555

Pour la rentrée 2017, 4 400 emplois d'enseignants sont créés dans le second degré public et pour la première année depuis 2012 ces emplois sont tous des emplois de titulaires. Ils sont censés couvrir les besoins liés à l'augmentation à nouveau forte des effectifs d'élèves plus importante encore que celle de la rentrée 2016 et financer la deuxième étape de la réforme du collège.

Mais malgré les créations d'emplois des budgets 2012 à 2016, les moyens nouveaux sur le terrain sont restés très insuffisants au regard de la hausse démographique et les taux d'encadrement n'ont cessé de se dégrader. En effet, comme on peut le voir sur la graphique ci-dessous, les suppressions de postes d'enseignants entre 2007 et 2012 ont été sans commune mesure avec l'évolution des effectifs et le nombre de postes créés ensuite est resté très loin de combler l'écart.

Évolution emplois - effectifs.

2d degré, 2006-2017.



De plus, un nombre important des emplois créés n'a pu être utilisé du fait de la crise du recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines. Les mesures pour assurer sur le long terme le recrutement de personnels qualifiés (pré recrutements, amélioration des conditions de travail et de rémunération...) n'ont pas été prises.

Les conséquences pour les établissements vont se faire sentir dès la rentrée et plus sévèrement encore dès la nécessité d'assurer les remplacements d'enseignants en cours d'année, le potentiel de remplacement (TZR et contractuels) étant entièrement mobilisé dès le 1^{er} septembre sur des postes à l'année dans la quasi totalité des disciplines.

Les orientations budgétaires de juillet, comme les projets du candidat Macron de supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires ne présagent rien de bon. Aucun chiffre n'est encore avancé avec précision à ce jour et l'Éducation représente la moitié des effectifs de la Fonction publique d'État. Donc même préservée de suppressions massives elle ne sera pas épargnée du tour de vis austéritaire : comment des mesures coûteuses mais indispensables pour relancer les recrutements pourraient-elles être prises par exemple ?

FICHE 6

CONDITIONS DE RENTRÉE, EFFECTIFS, MOYENS

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

CARRIÈRES DES PERSONNELS

Les mesures Fonction publique dites « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunération) se déclinent dans l'Éducation nationale en deux volets : une revalorisation des carrières et des salaires, une refonte de l'évaluation des personnels.

La revalorisation des carrières

Dans le cadre « PPCR », le SNES et la FSU ont obtenu une amélioration globale de la carrière : revalorisation financière de chaque échelon, durée de séjour dans les échelons raccourcie, amélioration des fins de carrières (accès à la hors-classe, création de la classe exceptionnelle).

Toutefois, le dispositif pêche par certains aspects : calendrier s'étalant jusqu'en 2023, nouveau débouché de carrière trop restreint (la classe exceptionnelle). En outre, il ne répond qu'imparfaitement au manque d'attractivité de nos métiers, car les pertes de pouvoir d'achat subies les années antérieures ne sont que très partiellement résorbées.

L'état des lieux

Dates	Mesures	Situation
1 ^{er} juillet 2016	1 ^{ère} revalorisation (0,6 %) du point d'indice	Réalisé
1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} transfert primes-points (4 pts), 1 ^{ère} revalorisation indiciaire des échelons	
1 ^{er} février 2017	2 ^{nde} revalorisation (0,6 %) du point d'indice	
Avril-mai 2017	Publication des textes statutaires et indiciaires	
1 ^{er} septembre 2017	Création du corps des Psychologues de l'Éducation nationale	En cours
	Mise en place des nouvelles carrières (reclassement général)	
4 ^e trimestre 2017	Création de la classe exceptionnelle : 1 ^{er} contingent de promotions	À venir
1 ^{er} janvier 2018	2 nd transfert primes-points (5 pts)	
1 ^{er} janvier 2019	2 ^{nde} revalorisation indiciaire des échelons	
1 ^{er} janvier 2020	Création d'un 7 ^e échelon dans la hors-classe des professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN	
2018 à 2023	Classe exceptionnelle : augmentation progressive des contingents de promotions.	

Menaces sur le calendrier ?

Le SNES-FSU met en garde le gouvernement, suite aux annonces du ministre de l'action et des comptes publics, contre toute tentative d'étalement des mesures « PPCR » : les engagements de l'État doivent être respectés. Avec la FSU, il appelle à la mobilisation des personnels et prend contact avec les autres organisations syndicales afin que soit intégralement respecté le calendrier initial, dans la Fonction publique en général et dans l'Éducation nationale en particulier. Les acquis de « PPCR », issus des revendications et des luttes syndicales, doivent être pleinement engrangés par nos professions.

La réforme de l'évaluation

Le système d'évaluation des personnels était devenu illisible : rythme aléatoire des inspections, absence de critères d'évaluation, impact incompréhensible sur l'avancement...

La refonte de ce système modifie profondément les modalités de l'évaluation, ainsi que son impact sur le déroulement de carrière.

Trois « rendez-vous de carrière »

Dorénavant, tous les personnels (professeurs certifiés et agrégés, CPE, Psy-ÉN) situés, au cours de l'année scolaire, au 6^e ou 8^e ou 9^e échelon « bénéficient » d'un « rendez-vous de carrière » selon le calendrier ci-dessous.

Juillet <i>n</i> →	Octobre <i>n</i> → Mai <i>n+1</i>	→ Septembre <i>n+1</i>
Les collègues concernés par un « rendez-vous de carrière » en 2017-2018 ont été avisés par l'administration.	Déroulement des « rendez-vous de carrière ». Chaque collègue concerné est avisé un mois à l'avance des dates du « rendez-vous ».	L'appréciation finale de la valeur professionnelle est communiquée dans les quinze jours suivant la rentrée. S'ouvrent alors les délais de recours que peut suivre tout collègue ayant été évalué.

Un cadre national

➤ Les « rendez-vous de carrière » comportent en général une inspection suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis d'un entretien avec le chef d'établissement. Le « guide de l'évaluation », à paraître, précisera les modalités (préparation de l'inspection, déroulement des entretiens professionnels...) adaptées aux différentes situations professionnelles.

➤ Les critères de l'évaluation figurent dans les grilles de « compte-rendu d'évaluation » (cinq modèles correspondant à différentes situations professionnelles : professeurs, CPE, Psy-ÉN, professeurs-documentalistes...).

Impact sur la carrière

Les deux premiers « rendez-vous » permettront un accès plus rapide à l'échelon supérieur pour 30 % des personnels. Le troisième « rendez-vous » déterminera un accès plus ou moins précoce à la hors-classe.

Un volet « accompagnement professionnel »

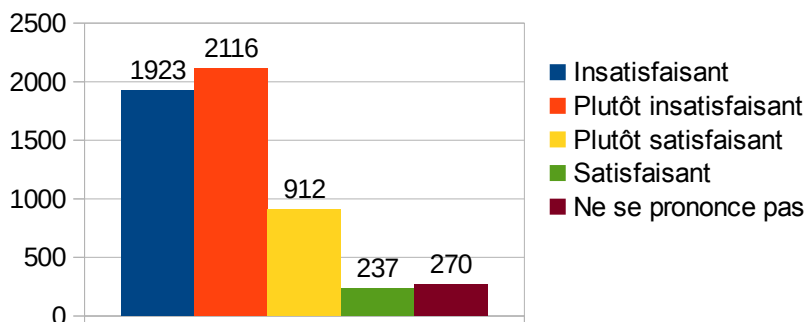
Entre les « rendez-vous de carrière », le ministère entend mettre en place un « accompagnement professionnel », tant pour les personnels désireux d'approfondir connaissances et pratiques, que pour ceux qui connaissent dans leur métier des difficultés afin de les surmonter.

Les enjeux

Le SNES-FSU sera attentif à ce que la mise en œuvre de cette réforme se traduise par la reconstruction de liens de confiance entre l'inspection et les personnels. Il combattra toute dérive managériale qui serait mise en œuvre. Il revendique la déconnexion totale entre évaluation et déroulement de carrière. Il interpelle le ministère sur les moyens nécessaires en personnels d'inspection et en formation continue, qui devront être adaptés aux besoins exprimés par nos professions

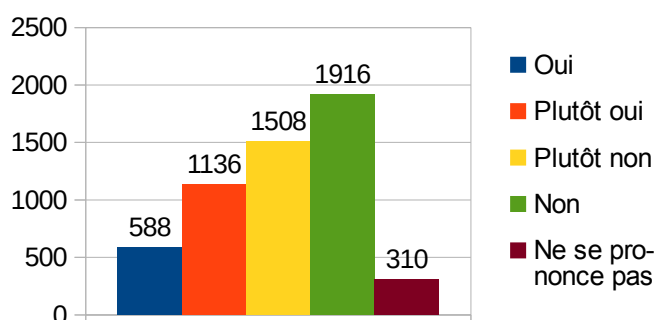
* : Graphiques extraits des résultats d'une enquête auprès des personnels, menée en septembre-octobre 2016 (5548 réponses)

Comment jugez-vous la système d'évaluation actuel ? *



L'évaluation permet actuellement de différencier la progression de carrière des personnels et d'offrir un meilleur déroulement de carrière à certain, selon de quotas prédéfinis.

Pensez-vous que cette règle devrait perdurer ? *



CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTRÉESNES

FONCTIONNAIRES ET RETRAITÉS SOUS LE FEU DES ATTAQUES

Les annonces qui se sont succédées au début de l'été concernant les fonctionnaires et les retraités vont toutes dans le sens des recettes trop bien connues de l'austérité. Certaines mesures comme le rétablissement du jour de carence figuraient certes dans le programme du candidat Macron, cela ne les rend pas pour autant acceptables. D'autres sont à l'inverse un reniement des promesses faites lors de la campagne dont celle de « redonner du pouvoir d'achat aux fonctionnaires » qui se traduit pour l'instant par l'inverse. Le SNES, par sa fédération la FSU, a immédiatement dénoncé ces attaques et entend bien mobiliser les personnels pour faire reculer le gouvernement.

Salaires et pensions : regel

Le gel de la valeur du point d'indice a pour effet immédiat non pas de faire stagner mais bien **de diminuer le « net à payer »** puisque les prélèvements sur le salaire brut augmentent et que l'inflation rogne le pouvoir d'achat.

La perte de pouvoir d'achat du point d'indice a ainsi été d'environ **7,5 % de 2010 à 2015** (6 % d'inflation et 1,5 % de hausse de la cotisation retraite), chute interrompue en 2016 où le point d'indice a regagné environ 0,6 % de pouvoir d'achat (1,2 % d'augmentation mais 0,4 % de prélèvement supplémentaire pour la retraite et 0,2 % d'inflation annuelle), dévalorisation qui reprendrait en 2017 et en 2018 à hauteur de 1,3 % chaque année (1 % d'inflation prévue sur chaque année + 0,3 % de hausse de la cotisation retraite).

Des mesures de carrière plus favorables ont été gagnées dans le cadre de la mise en œuvre de « PPCR » mais sans augmentation du point d'indice, **leurs effets seront vite annulés**. Par ailleurs, le Ministre prétend justifier le gel du point par le fait que les salaires augmenteraient déjà bien assez avec les progressions d'échelon ou les changements de grade : c'est particulièrement scandaleux car cela revient à dégrader sur le long terme les carrières et donc l'attractivité des métiers. C'est ainsi par exemple qu'un professeur débutant gagnait 2 SMIC dans les années 1980 et n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25. Cela constitue donc une politique à courte vue, qui participe de la déconsidération des métiers de la Fonction Publique dans un contexte où, pourtant, on peine à recruter.

Le **gel des pensions** depuis 4 ans (hormis 0,1 % le 1/10/2015) qui s'ajoute aux nombreuses mesures fiscales régressives pèsent sur le pouvoir d'achat des retraités qui a reculé de près de 20 % en 12 ans. Les retraités touchent en moyenne 1 322 euros par mois (1660 pour les hommes, 1007 pour les femmes). Certes le gouvernement annonce une revalorisation des pensions à hauteur de l'inflation (1 %) pour les régimes de base : un petit bol d'air qui ne comblera ni le retard ni l'augmentation de la CSG. Sans oublier que la date de revalorisation est passée d'avril à octobre en 2014 (après être passée de janvier à avril en 2009). Rappelons que le SNES-FSU demande l'indexation des pensions sur les salaires

Quant à la **hausse de la CSG**, elle impactera particulièrement les pensions puisqu'au-dessus de 1 181 euros de pension, ce sont 1,7 point de cotisation qui seront pris en plus sans autre forme de compensation... Pour une pension de 2000 euros, ce sont 34 euros par mois en moins ! La mesure concernera 10 millions de retraités. Pour les fonctionnaires en activité, le gouvernement n'a pas dévoilé la méthode qu'il comptait employer, mais il a bien pris soin de n'employer que le mot de « compensation », laissant même entendre que cette compensation pourrait ne pas être totale et faire perdre encore du pouvoir d'achat. Le ministre de l'Action et des Comptes Publics **réunit les syndicats de fonctionnaires sur cette question le 13 septembre**.

Jour de carence : le retour

La journée de carence, c'est-à-dire la retenue d'un trentième de salaire pour la première journée d'un arrêt maladie, doit entrer en application au 1^{er} janvier 2018 (elle figurerait dans la loi de finances 2018 discutée à l'automne). Elle est censée dissuader les arrêts maladie. Mise en œuvre sous Sarkozy puis supprimée en 2013, on sait qu'elle entraîne certes une **diminution des arrêts de courte durée** mais que le bénéfice en est annulé par l'**augmentation de la durée moyenne des arrêts**. « Injuste » car il stigmatise et culpabilise les personnels malades, il est donc aussi « inefficace ». Rappelons que, dans le privé, la convention collective ou l'accord d'entreprise, le prend très souvent en charge. La mesure revient donc à aligner les fonctionnaires sur le pire des pratiques du privé alors qu'il faudrait aller vers l'annulation généralisée du jour de carence.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

CRISE DU RECRUTEMENT

Une crise de recrutement qui perdure

Années	Postes	Admis	Lauréats affectés dans le second degré	affectés hors ex-titulaires (« sang neuf »)
2011	8 053	7 211	7 307	6 251
2012	8 038	7 325	6 319	5 414
2013	11 473	10 127	9 049	8 031
2014	20 347	15 799	14 324	13 154
2015	13 777	11 455	11 363	9 998
2016	13 714	11 579	10 907	9 670
2017	13 961	11 729	10 867	9 225

Tableau des recrutements d'enseignants, CPE (hors EPS, PLP et Psy-ÉN) dans le second degré
195 Psy-ÉN ont été recrutés dans le second degré

Disciplines	Postes ouverts à l'ensemble des concours externes de la discipline	Admis	Postes perdus à l'issue des admissions	% de postes perdus
Allemand	435	198	237	54,4
Anglais	1 494	1 140	354	23,7
Éducation musicale	190	144	46	24,2
Lettres classiques	317	172	145	45,7
Lettres modernes	1 501	1 339	162	10,8
Mathématiques	2 049	1 517	532	26
Arts plastiques	234	197	37	15,8
Sciences de l'ingénieur	405	375	30	7,4

Tableau des recrutements 2017 pour les disciplines en crise

La crise de recrutement qui touche plusieurs disciplines depuis plusieurs années ne s'est en rien résorbée. Elle s'est même aggravée à la session 2017. La perte de postes aux concours externes s'ajoute à celle des concours réservés qui dépasse les 1 200 postes.

En 2016, le nombre de postes mis aux concours externes (agrégation, CAPES/T, troisième concours) dans les disciplines générales et techniques avait permis de recruter 8 957 lauréats, contre 8 657 en 2017, diminution due à la baisse du nombre de postes offerts mais aussi à l'augmentation du nombre de postes non pourvus dans plusieurs disciplines (1 443 en 2016 soit 13,9 % du total des postes mis aux concours et 1 473 postes en 2017 soit 14,3 %). Ce sont toujours les mêmes disciplines qui sont touchées auxquelles il faut ajouter les arts plastiques cette année (voir tableau ci-dessus).

Les stagiaires affectés dans le second degré qui n'étaient pas préalablement titulaires d'un poste en collège

ou en lycée, ne représentent que 66 % des postes ouverts aux concours. Ces insuffisances de recrutements en 2017, cumulées avec celles des années précédentes alors que effectifs élèves augmentent, entraînent dès la rentrée des difficultés pour assurer la continuité du service public d'éducation.

Augmenter les postes ne suffit pas, il faut amorcer d'autres leviers pour lutter contre la crise de recrutement.

Afin de réaliser les recrutements nécessaires en nombre et en qualité afin de permettre la réussite des élèves, le ministère doit lutter contre toutes les causes de la crise de recrutement. Ainsi en plus d'une augmentation des postes aux concours, il faut :

- **revaloriser réellement nos métiers** pour les rendre à nouveau attractifs que ce soit dans les conditions de travail, de salaire, mais aussi dans l'image qui en est donnée ;

- **mettre en place de véritables pré-recrutements** : rémunérer des étudiants pour suivre les études amenant aux concours de façon à sécuriser leur parcours. Les formules inventées jusque-là (EAP1 emploi avenir professeur, EAP2 Étudiant Apprenti Professeur, les M1 en alternance dans certaines académies présentent tous les mêmes écueils : un temps de présence voire de responsabilité en établissement excessif, déconnecté de la formation, qui ampute l'assiduité universitaire et le temps de lecture, de travail personnel et de révision nécessaire à la réussite des études et du concours. Il faut sortir des dispositifs bricolés, qui exposent les étudiants à des dérives, voire à l'exploitation (service civique), et à des déconvenues (les années d'EAP2 ne sont pas prises en compte dans un classement pour la future carrière) ;

- rétablir les 12 000 aides spécifiques aux candidats aux concours qui existaient jusqu'en 2013 ;

- mettre en place l'allocation d'autonomie étudiante ;

- former et préparer les AED et les non-titulaires aux concours, en leur dégageant du temps de formation et en leur assurant les conditions matérielles nécessaires à la réussite d'un concours qui doit rester exigeant ;

- faire inscrire les métiers de l'enseignement et de l'éducation comme métiers en tension pour permettre aux chômeurs qui s'inscrivent à l'université pour préparer les concours de conserver leurs allocations chômage ;

- **cesser d'utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement.**

Formation en ESPE, des espoirs déçus

Cette année encore, les stagiaires qui doivent valider un master 2 ne sont qu'une minorité des lauréats aux concours, un peu plus du tiers (voir tableau). Le schéma conçu à la création des ESPE – on passe le concours en M1 et on est stagiaire en M2 – ne fonctionne pas. La plupart des stagiaires devront suivre un « parcours adapté » qui ne le sera en réalité pas, faute de moyens dans les ESPE. En conséquence, la formation est au mieux subie, au pire contestée. Dans tous les cas, elle ne correspond pas aux attentes des futurs enseignants ou CPE.

L'absence de cadrage national dans la formation conduit à des disparités fortes de formation selon les ESPE et les disciplines, et donc à des inégalités au moment de la validation. Néanmoins, les volumes d'heures de formation tendent à s'harmoniser... souvent à la baisse, du fait des coupes budgétaires dans le Supérieur.

L'année de stage est trop lourde d'abord à cause du stage en responsabilité à mi-temps qui s'ajoute-aux exigences d'un M2 et à la pression plus ou moins consciente liée à la titularisation. Pour le SNES et la FSU, la durée de stage ne devrait pas excéder un tiers de service et les stagiaires ne devraient pas être des moyens d'enseignement.

Les actions des stagiaires et étudiants de Grenoble, Dijon et Paris ont montré que ce problème de surcharge n'est pas suffisamment pris en compte. Il est temps de remettre à plat la formation et de la penser sur un continuum de formation allant des années de licence aux premières années de titularisation. On ne peut pas tout faire durant l'année de stage.

Les ESPE comme les universités voient leur budget amoindri depuis ces dernières années alors que le nombre de stagiaires et étudiants est en hausse. En conséquence les groupes de formation sont plus chargés. Des préparations aux concours ont fermé dans les universités dans des disciplines pourtant déficitaires et la sélection à l'entrée en M1 a empêché certains étudiants de s'inscrire en prépa concours. Seuls 38,5 % des stagiaires devront valider un master 2.

FICHE 9

LA CRISE DU RECRUTEMENT

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

NUMÉRIQUE ET ÉDUCATION NATIONALE : PAS DE PILOTE DANS L'AVION

Le ministère valorise l'utilisation des outils numériques, sans pour autant mettre en place de politique de développements de ces outils. Les enseignants se sont donc tournés, en toute bonne foi, vers les applications « gratuites » d'usage privé offertes notamment par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), sans formation, accompagnement ou mise en garde, en dehors de tout cadre réglementaire. Pour résoudre ce problème, le ministère conseille désormais en catimini d'utiliser les Conditions générales d'utilisation (CGU) concédées par les grandes firmes pour l'éducation, dites CGU éducation. Cela pose problème :

- bien que plus restrictives que les CGU standards en ce qui concerne l'utilisation des données, ces CGU, associées à des comptes dits professionnels, ne sont pas d'une contrainte ni d'une transparence à la hauteur des enjeux. La CNIL elle-même demande un cadre réglementaire contraignant.
- de nombreux logiciels utilisés par les enseignants ne proposent pas de CGU éducation.

Trois axes d'action nécessaires

Former les personnels et en particulier les enseignants aux réglementations concernant le numérique, de façon à ce que les personnels connaissent le droit et sécurisent les données, mais aussi soient en mesure de former les élèves ainsi que les programmes scolaires le prévoient (notamment le programme d'Éducation aux médias et à l'information).

Partir des besoins des usagers (personnels, établissements) et faire le choix de proposer des réponses via les opérateurs publics (Canope, etc.) ou les offres financées par le Plan d'investissement d'avenir plutôt que de consacrer de l'énergie à expérimenter avec les GAFAM (le projet Google suite de l'académie de Lyon par exemple).

Veiller à ce que la transcription dans la réglementation française des directives du groupe des CNIL européennes (G29) **protège toutes les données des élèves et des personnels**, y compris leurs travaux en ligne, de façon à ce qu'aucune exploitation ne puisse en être faite par quiconque en dehors du cadre scolaire.

Quelques points à suivre en 2017-2018

Transcription dans la réglementation française des directives du groupe des CNIL européennes (G29)

Expérimentation Google dans certaines académies, dont Lyon

Mise en application de la plate-forme PIX, qui devrait à terme permettre la formation et la certification des élèves et des étudiants

Supplément numérique en ligne : <http://www.snes.edu/Le-numerique-dans-l-education-nationale.html>

FICHE 10

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

VIE SCOLAIRE

CPE, AED, AESH, SERVICE CIVIQUE MIEUX RÉPONDRE AUX AMBITIONS

Pas assez de CPE malgré des besoins éducatifs croissants

Après l'absence de créations de postes de CPE en 2016, les 250 postes au budget 2017 ont répondu à de réels besoins mais restent bien insuffisants pour faire face aux enjeux du suivi éducatif dans beaucoup d'établissements. La faiblesse des recrutements au concours externe (320 soit -20) compense tout juste les sorties du corps (288 au 1/9/2016). Le concours réservé a été abondé (+7 soit 87), mais ne fait pas le plein de nouveau, avec 26 postes non pourvus. Le manque de titulaires persiste donc, le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et les rectorats rivalisent comme l'an passé de mauvaises solutions : contractuels de plus en plus nombreux, redéploiements de postes au détriment des lycées et notamment des internats, implantation de mi-temps. Le SNES-FSU a demandé en vain l'ouverture de listes complémentaires aux concours pour ne perdre aucun recrutement (c'est le cas pour le concours de chef d'établissement). Il souhaite aussi une évaluation plus fine des besoins en CPE afin de rompre avec le flou actuel quant aux dotations académiques et la prise en compte des sections post-bac dans cette évaluation.

L'année scolaire 2016-2017 a confirmé la dégradation des conditions de travail : au lycée avec une nouvelle augmentation des effectifs à prendre en charge et au collège avec la mise en œuvre de la réforme sans aucune anticipation de ses conséquences pour la vie scolaire. De plus la déclinaison des mesures de sécurité renforcée s'est faite sous une tonalité bien peu éducative soulignant un peu plus le manque de moyens en CPE et AED. La rentrée 2017 s'annonce malheureusement sous les mêmes auspices. La surcharge de travail est quotidienne pour nombre de CPE, catégorie en forte tension face aux risques psycho-sociaux selon différentes études dont celle du « *Carrefour Santé Sociale 2011* ».

Les personnels d'éducation ont peu bénéficié des créations de postes du dernier quinquennat malgré une démographie scolaire en hausse. Le gain en emplois n'a pas répondu aux ambitions portées par les nouvelles missions (définies en 2015).

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Conseillers principaux d'éducation (personnes physiques)	11 819	11 550	11 381	11 265	11 266	11 337	11 660	11 734
Assistants d'éducation (hors AVS-I)	67 538	68 949	68 321	68 821	73 625	72 650	73 887	74 494

Selon le Programme n°230 Projet Annuel De Performances (Projet de loi de finance 2017)

L'amélioration des conditions de travail dépend notamment de deux facteurs : un taux d'encadrement revu nettement à la hausse et un travail collectif facilité des équipes pédagogiques pour un suivi éducatif propre à mieux lutter contre les inégalités.

Missions et carrières des CPE, poursuivre l'élan

Le dernier quinquennat a aussi été marqué par des évolutions et l'action menée par le SNES-FSU a été décisive pour mettre un terme à plus de 10 ans de dérives « managériales » du métier et de régressions professionnelles. L'engagement du SNES-FSU pour faire évoluer le référentiel de compétences de 2013 et actualiser la circulaire de missions parue en août 2015 a conforté la reconnaissance des fondamentaux éducatifs du métier. La carrière, l'évaluation des personnels sont redessinées. Il reste à poursuivre cet élan notamment sur l'évaluation. La nouveauté est la double évaluation pour les CPE (par les IPR « établissements et vie scolaire » et les chefs d'établissement). Pourtant il n'est toujours pas question d'un corps d'inspection d'éducation. L'accès pour les CPE au corps d'inspection se pose désormais de manière saillante car comment concevoir une évaluation complètement déconnectée de l'exercice du métier ? La construction d'une réelle expertise du métier doit être maintenant posée de manière urgente.

L'actualisation des missions des CPE constitue une dynamique pour le métier, mais elle doit être accompagnée sur le terrain. Le respect du temps de travail, l'adaptation des attendus des concours et des contenus de formation (les épreuves du concours externe n'ont toujours pas été mises en conformité avec les textes réglementaires) sont des dossiers incontournables pour le SNES-FSU. **Intégrer dans les pratiques**, à tous les niveaux de l'institution, **les avancées de la nouvelle circulaire de missions** est une bataille d'actualité pour le SNES-FSU.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

PSY-ÉN : NOUVEAU CORPS, CARTE DES CIO

Corps unique de psychologues de l'Éducation nationale : première victoire à conforter !

Depuis plus de 40 ans, le SNES-FSU revendiquait la création d'un corps de psychologues, regroupant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO, afin que soit officiellement reconnu l'apport de la psychologie à la réussite de tous les élèves, leur épanouissement dans l'École et le succès de leurs projets d'orientation.

C'est maintenant chose faite. Le ministère a enfin construit ce nouveau corps, en cohérence avec les missions déjà remplies par ces personnels qui auront ainsi une plus grande légitimité et une meilleure visibilité de leur action au sein des établissements et des CIO dans l'EN. Désormais, les psychologues de l'Éducation nationale seront dotés d'un référentiel d'activités contenu dans la circulaire de missions et d'un référentiel de connaissances et de compétences. Ce sont des garanties importantes surtout dans le second degré où l'absence de texte national de cadrage laissait place à une interprétation souvent très libre de leurs missions.

Le résultat d'une mobilisation constante

Ces avancées n'ont pas été linéaires, et ont nécessité à plusieurs reprises la mobilisation des personnels à l'appel de la FSU, contre les résistances tant internes qu'externes à l'Éducation nationale.

Le SNES et le SNUIPP avec la FSU ont pesé de tout leur poids pour déjouer les manœuvres qui ont émaillé ces 3 années de négociation, visant les unes à faire échouer cette construction ou à en dénaturer le sens, en particulier pour faire glisser les uns jusqu'au collègue (Psy-ÉN EDA) et les autres vers la sortie du système et vers l'insertion (Psy-ÉN EDO).

Le 1^{er} concours vient d'avoir lieu, ce sont donc 320 nouveaux psychologues, dont 195 de la spécialité Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (Psy-ÉN EDO) qui vont entrer en formation pour une durée d'une année avant d'être nommés sur le terrain. Cette formation alternera entre des périodes en centre de formation pour des apports théoriques et méthodologiques spécifiques, en ESPE pour créer le lien avec les enseignants et les CPE, et 14 semaines de stage en CIO pour bien appréhender les enjeux et postures de métier. En outre, les psychologues sont bien concernés par les mesures issues du cycle fonction publique « PPCR » selon le même calendrier que les autres catégories. En particulier, les psychologues EDO, privés jusqu'à présent de hors-classe, sauf à changer de fonction, vont en bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2017. De même de nouvelles perspectives de carrière existent désormais avec une possibilité d'accès à la classe exceptionnelle.

Une vigilance nécessaire pour obtenir le respect des engagements pris.

Plusieurs points restent néanmoins sources d'insatisfaction et de revendication.

Le rétablissement du volume de promouvables à la hors-classe promis pour 2017 et 2018. En effet, contrairement aux engagements du cabinet de la Ministre de l'Éducation nationale, il a été décidé sous la pression de Bercy, la veille de la démission du gouvernement d'abaisser le taux d'accès à la hors classe à 7 % des effectifs promouvables au lieu des 10 % promis. Ce taux exceptionnel avait pour objectif de compenser l'absence d'accès à la hors classe des Co-Psy, depuis 1991.

L'application du principe « corps unique = indemnités uniques ». Du fait de la situation d'ex enseignants des ex psychologues scolaires, le différentiel entre les indemnités des deux spécialités est de l'ordre de 1 à 2,5 en défaveur du second degré, dont les horaires hebdomadaires et les contraintes de service de vacances sont pourtant supérieures.

La prise en compte des charges de travail des directeurs de CIO, qui s'ils bénéficient désormais de référentiels précis de connaissances, de compétences et d'activités perdent l'accès automatique à la hors classe par la déconnexion de celle-ci et de la fonction.

Carte CIO

La préoccupation constante de la fermeture progressive d'un tiers de CIO sur toute la France. Dans le cadre des discussions du chantier métier (GT14), le MEN avait finalement pris acte de l'importance du rôle des CIO pour les élèves, en particulier les plus fragiles (jeunes allophones, élèves en situation de handicap, décrocheurs...) ainsi que les familles et les équipes d'établissements. Il a donc décidé de reprendre à sa charge le service public d'orientation de l'ÉN constitué des CIO. Au lieu d'annoncer clairement un plan de reprise progressive de tous les CIO, comme le SNES-FSU le demandait, le MEN a laissé les Recteurs gérer les désengagements des conseils départementaux accélérés par les restrictions budgétaires et la loi NOTRE. Depuis 2011, une cinquantaine de CIO ont été fermés, une centaine est encore menacée. Les conséquences sont lourdes pour les usagers qui doivent se déplacer sur plusieurs dizaines de km, parfois sans réseau de transport, pour trouver un CIO. Le SNES-FSU continue à s'opposer aux fermetures et à la fragilisation du réseau public de CIO par la création de « points d'accueil », sans existence réglementaire et de nature très éphémère.

La régionalisation de l'orientation : tentatives persistantes

L'affirmation claire des missions des psychologues EDO, leur ancrage fort dans l'Éducation nationale ne conviennent pas à ceux qui rêvent de décentralisation des CIO et de transfert de ces personnels aux Régions. Certaines Régions n'apprécient pas que la loi de mars 2014 précise clairement les compétences respectives de l'État et de la Région en matière d'orientation. Elles rêvent toujours d'intégrer les CIO et les personnels dans le système de prise en charge des adultes pour le conseil en évolution professionnelle en cherchant à imposer un modèle de « conseillers polyvalents », issus de Pôle emploi, des missions locales ou de l'Éducation nationale et placés sous leur gouvernance. Le SNES-FSU intervient dans les Régions pour faire respecter la loi du 5 mars 2014 et les missions statutaires des personnels.

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

Annexe – Qui contacter au SNES-FSU ?

LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Secrétaire générale

- **Frédérique Rolet** 06 07 18 76 81
Porte-parole du SNES-FSU

Secrétaires généraux adjoints

- **Xavier Marand** 06 88 16 00 37
- **Valérie Sipahimalani** 06 82 14 29 75
- **Benoît Teste** 06 12 88 40 25

Secrétariat :

- **Frédérique Marsi** 01 40 63 29 30

Contact : secgene2@nes.edu

PUBLICATIONS – COMMUNICATION – RELATIONS PRESSE

- **Thierry Ananou** Rédacteur en chef, responsable du secteur publications 06 31 44 77 72
▪ Secrétariat : **Bénédicte Derieux** 01 40 63 28 00
- **Camille Buquet** Chargée de communication et Relations Presse 06 25 43 24 48
▪ Secrétariat : **Frédérique Marsi** 01 40 63 29 30

Contact : presse@nes.edu

CONTENUS

Programmes, contenus, pratiques pédagogiques

- **Sandrine Charrier** Secrétaire nationale responsable du secteur 06 75 19 16 42
▪ Secrétariat : **Yolande Charon** 01 40 63 29 64

Contact : contenus.secretariat@nes.edu

FIC-EDM

Formation initiale et continue, entrée dans le métier

- **Alain Billate** Secrétaire national responsable du secteur 06 09 27 04 31
- Secrétariat : Delphine Depardieu 01 40 63 29 57

Contact : fmaitres@snes.edu

COLLÈGE

- **Anne-Sophie Legrand** 01 40 63 29 10
- Secrétariat : Sabine Chauley 01 40 63 29 79

Contact : college@snes.edu

LYCÉES

- **Claire Guéville** Secrétaire nationale responsable du secteur 06 80 10 12 79
- Secrétariat : Corine Canivez 01 40 63 29 26

Contact : lycees@snes.edu

ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES – FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Thierry Reygades** Secrétaire national responsable du secteur 06 76 38 82 26
- Secrétariat : Corine Canivez 01 40 63 29 26

Contact : enseignements.technologiques@snes.edu

CPGE Classes préparatoires aux grandes écoles : horaires, programmes...

- **Julien Luis** Responsable de groupe 07 51 62 40 11
- Secrétariat : Corinne Canivez 01 40 63 29 26

Contact : prepas@snes.edu

POLITIQUE SCOLAIRE – LAICITÉ Réforme de l'État, vie des établissements, budget, laïcité

- **Fabienne Bellin** Secrétaire nationale responsable du secteur 06 38 68 16 16
- Secrétariat : Pascaline Bréban 01 40 63 29 13

Contact : polscol@snes.edu

STATUTS – CARRIÈRES

- **Christophe Barbillat** Secrétaire national responsable du secteur 06 64 36 03 62
- Secrétariat : Jennyfer Lemer 01 40 63 29 12

Contact : intercat@snes.edu

EMPLOI

Conditions d'emploi, mutations

- **Thierry Meyssonnier** Secrétaire national responsable du secteur 06 16 51 37 94
- Secrétariat : Yolande Charon 01 40 63 29 64 / Claudie Pencole 01 40 63 29 62

Contact : emploi@snes.edu

CONFÉRENCE DE PRESSE RENTRÉE 2017

@SNESFSU JEUDI 31 AOUT

#RENTREESNES

QUI CONTACTER AU SNES-FSU ?

SALAIRES – RETRAITES – FONCTION PUBLIQUE

- **Serge Deneuvéglise** Secrétaire national responsable du secteur 06 23 10 29 03
- Secrétariat : Jennyfer Lemer 01 40 63 29 12

Contact : remunera@sn.es.edu

PROTECTION SOCIALE

- **Hervé Moreau** Secrétaire national responsable du secteur 06 87 77 30 08
- Secrétariat : Jennyfer Lemer 01 40 63 29 12

Contact : protection.sociale@sn.es.edu

HORS DE FRANCE

Gestion et suivi des adhérents à l'étranger

- **Patrick Soldat** Secrétaire national responsable du secteur 06 83 47 82 81
- Secrétariat : Monique Rosset 01 40 63 29 41 / Elodie Veysset 01 40 63 27 45

Contact : hdf@sn.es.edu

INTERNATIONAL

Activités syndicales internationales du SNES

- **Odile Cordelier** Secrétaire nationale responsable du secteur 06 08 22 10 92
- Secrétariat : Elodie Veysset 01 40 63 27 45

Contact : international@sn.es.edu

DROITS ET LIBERTES

- **Aurélia Sarrasin** Secrétaire nationale responsable du secteur 06 23 12 46 65
- Secrétariat : Zénab Fadjeleabas 01 40 63 29 11

Contact : droits.libertes@sn.es.edu

ACTION JURIDIQUE

- **Jean-Michel Harvier** Secrétaire national responsable du secteur 06 87 26 13 64
- Secrétariat : Delphine Depardieu 01 40 63 29 57

Contact : action.juridique@sn.es.edu

ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED, AESH) – ÉTUDIANTS SURVEILLANTS

- **Valentin Albert** Responsable de catégorie 01 40 63 29 28
- Secrétariat : Pascaline Bréban 01 40 63 29 13

Contact : aed@snes.edu

PSY-ÉN

Psychologues de l'Éducation nationale

- **Marie-Agnès Monnier** Responsable de catégorie 06 86 23 97 09
- Secrétariat : Zénab Fadjeleabas 01 40 63 29 11

Contact : cio@snes.edu

CPE

Conseillers Principaux d'Éducation

- **Valérie Héraut** Responsable de catégorie 06 87 06 65 25
- Secrétariat : Delphine Depardieu 01 40 63 29 57

Contact : cpe@snes.edu

NON-TITULAIRES

Maîtres auxiliaires, contractuels, vacataires

- **Nadine Krantz** Responsable de catégorie 06 62 12 10 60
- Secrétariat : Pascaline Bréban 01 40 63 29 13

Contact : ma@snes.edu

RETRAITÉS

- **Marylène Cahouet** Responsable de catégorie 06 76 90 61 57
- Secrétariat : Zénab Fadjeleabas 01 40 63 29 11

Contact : retraites@snes.edu

FCA

Formation continue des adultes, GRETA

- **Thierry Reygades** Responsable de groupe 06 76 38 82 26
- Secrétariat : Corinne Canivez 01 40 63 29 26

Contact : fca@snes.edu